

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
Mess des sergents, édifice n° 3
Collège militaire royal

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Le mess des sergents du Collège militaire royal, actuellement désigné CMR n° 3, a été construit en 1839 d'après des plans des Royal Engineers préparés par le major Thomas Foster, sous la direction du colonel Oldfield.

Les bâtiments, modifiés par l'ajout subséquent de deux prolongements à un étage, est la propriété du ministère de la Défense nationale. Voir le rapport 86-73 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le bâtiment CMR n° 3 a été désigné "reconnu" à cause de ses associations historiques, son importance architecturale et de la place qu'il occupe dans son environnement.

Parmi les associations historiques, les plus importantes sont la valeur thématique du bâtiment et son rôle à une étape importante du développement de la communauté. Le CMR n° 3 fait partie d'un groupe de bâtiments construits à l'intérieur des murs du Fort Saint-Jean en 1839, dans le cadre d'un effort d'amélioration des défenses du district après la rébellion de 1837-1838. Même si l'importance du Fort Saint-Jean dans la protection de la vallée du Richelieu avait diminué avec la construction du Fort Lennox, il continuait à jouer un rôle important comme garnison et dépôt d'approvisionnements. La construction du CMR n° 3 a également accompagné une période de croissance dans l'activité commerciale de la ville et dans le réseau de chemins de fer, de canaux et de ponts qui la soutenait.

L'une des étapes les plus importantes dans le développement du complexe a été son choix, en 1952, en tant que troisième collège militaire du Canada, et premier collège francophone. Dans le cadre de cette vocation, le CMR n° 3 est utilisé comme mess des sergents.

L'importance architecturale du bâtiment se situe principalement dans sa contribution à la valeur du groupe et dans la qualité de l'exécution et des matériaux utilisés pour la construction.

Le CMR n° 3 a été construit comme une structure à deux étages, à cinq travées, en brique rouge et au toit en croupe, selon une version simplifiée de l'expression classique de l'époque. La symétrie et l'équilibre visuel de l'édifice ont été déparés par

.../2

-2-

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
Mess des sergents, édifices n° 3 (suite)
Collège militaire royal

des rajouts d'un seul étage exécutés plus tard à l'avant et du côté nord. L'excellent état de la structure originale témoigne de la solidité des méthodes et des matériaux de construction utilisés, en particulier les briques de dimensions irrégulières, provenant très probablement de Montréal par l'intermédiaire du Champlain and St. Lawrence Railroad.

La valeur du bâtiment par rapport à son environnement se situe surtout dans le cadre relativement inchangé et dans le rôle qu'il joue en contribuant au caractère du complexe militaire. Même si de nombreux bâtiments auxiliaires du site ont disparu depuis la construction du CMR n° 3, sa relation avec les autres bâtiments qui entourent la place demeure relativement intacte. Le CMR n° 3 contribue également à définir et à préserver le caractère XIX^e siècle du site à l'intérieur des remparts de terre, par rapport à la création, en 1933, du centre de formation fédéral de l'infanterie, de la cavalerie et de la milice, et, en 1952, du Collège militaire royal.

Éléments caractéristiques

Le caractère du mess des sergents provient surtout de sa forme simple, de ses proportions et des matériaux utilisés pour sa construction, qui, ensemble, expriment son classicisme vernaculaire.

Les caractéristiques originales du bâtiment comprennent le toit en croupe, l'agencement des fenêtres, les fondations et les appuis de fenêtre en pierre de taille et l'utilisation de la brique posée en appareil commun, ainsi que les arcs plats au-dessus des ouvertures. Ces éléments devraient être préservés là où ils subsistent.

La disposition et la fenestration irrégulières des deux rajouts nuisent à l'harmonie visuelle originale du bâtiment, comme le font également les entablements horizontaux des rajouts, même si les détails font écho à ceux du premier bâtiment. De même, l'ajout d'une cheminée extérieure sur l'élévation nord du bâtiment gâche l'équilibre visuel original de l'édifice. Si les rénovations futures devaient le permettre, on devrait songer à retirer ou à redessiner ces ajouts peu harmonieux.

L'intérieur du mess des sergents a subi des modifications substantielles. Dans le cadre des améliorations prévues, on pourrait songer à préserver ce qui subsiste de l'agencement et des moulures, là où c'est possible.

.../3

-3-

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
Mess des sergents, édifices n° 3 (suite)
Collège militaire royal

Dans la planification des modifications futures à apporter au CMR n° 3, aux bâtiments adjacents et au site, il est important de préserver l'intégrité des relations spatiales et du paysage.

Trad uction